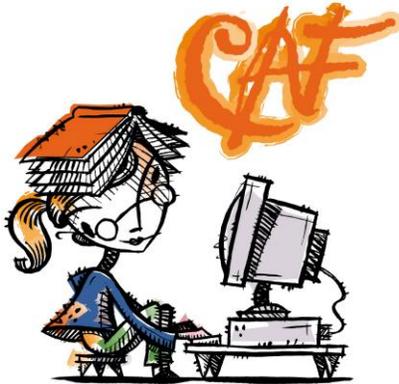


Capsule linguistique

Semaine du 27 avril 2015



De la grève

La grève est une réalité du monde du travail intrinsèquement liée à l'avènement de la Révolution industrielle au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. L'apparition de ce terme en français remonte toutefois au XIII^e siècle : emprunté au latin *grava*, il signifie gravier, cailloux. Nous sommes bien loin du piquetage et des scènes où des employés bloquent toutes les voies d'accès de leur milieu de travail, et pourtant... C'est que l'acception donnée à ce terme aujourd'hui provient de l'habitude des travailleurs démunis de se réunir, à Paris, place de Grève, au bord de la Seine, dans l'espoir d'y obtenir un emploi. Aussi, durant plusieurs siècles, *être en grève* signifie-t-il « chercher du travail ». Le désarroi propre à pareille situation

s'observe dans des expressions voisines telles *qu'être sur le sable* (sans emploi ou sans argent) ou *être sur le pavé* (sans emploi ou sans domicile)¹. Dans un cas comme dans l'autre, on devine sans peine l'indigence de ceux qui sont privés des ressources pour assurer leur subsistance.

C'est au XIX^e siècle que le mot *grève* adopte son acception moderne afin de refléter le changement brusque de ses conditions d'exercice. En fait, les grévistes ne sont plus des individus se rassemblant sur une place publique pour demander du travail : ils détiennent un emploi, mais en contestent les conditions d'exercice. Dès 1805, l'expression *faire la grève* apparaît pour caractériser le geste des personnes qui « quittent leur ouvrage (pour demander une augmentation) »². Vers 1845, le glissement de sens s'officialise en quelque sorte alors que les gouvernements sont obligés de reconnaître l'existence des syndicats. L'avènement du syndicalisme modifie le rapport de force entre les employés et leurs employeurs en brisant l'isolement des travailleurs : la *grève* n'est alors plus synonyme « d'absence subie de travail », mais désigne plutôt l'action collective de ceux et celles qui « refusent de travailler » pour leur patron.

Le dictionnaire des cooccurrences d'*Antidote* nous révèle que l'on peut décrire la grève à l'aide d'une multitude d'épithètes, dont la teneur est souvent péjorative. Un certain nombre des qualificatifs employés sont devenus des lieux communs du discours médiatique : on peut la considérer *illicite*, *illégal*, *illégitime*, *ruineuse*, *dure*, *insurrectionnelle*, *sporadique*, *spontanée*, *totale*, *sauvage*, etc. À lire cette énumération, il semble que le caractère transgressif de l'évènement l'emporte sur la légitimité des causes qui peuvent le justifier. L'abondance des termes à connotation négative signale combien son impact est déstabilisant, dérangement. Envisager la grève sous un angle *social* paraît propre au Québec et assez récent. Le *Grand Dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française (OQLF) ne contient d'ailleurs pas cette expression. On préfère se référer à l'adjectif *politique* pour décrire « une grève dont l'objet est d'amener le gouvernement à modifier sa politique ou son attitude sur un point donné ».

Il va de soi que de nombreuses personnes *battront le sable* devant leur lieu de travail le 1^{er} mai. Nous aurons toujours le loisir, dans quelques semaines, de nous remettre, les pieds enfoncés dans le sable d'une plage ensoleillée, des émotions fortes ressenties sur les piquets de grève.

Benoît Dugas et Monik Richard

Animateurs de la *Politique de valorisation de la langue*, CAF (local A-492, poste 7352)

¹ Voir Rey, Alain. *Le Dictionnaire historique de la langue française*. Éditions Dictionnaires Le Robert, Paris.

² *Ibid.*